



Préparation à l'étude de caractérisation des bois de Peuplier n°3

Le CNP a publié en 2009 les résultats d'une première étude sur les caractéristiques technologiques des bois des principaux cultivars utilisés à l'époque. Cette étude est dite « QBP 1 » pour « qualité des bois de peuplier n°1 ». Celle-ci comblait un manque d'informations sur la qualité des bois des cultivars de Peuplier (variétés cultivées de Peuplier). En 2014, l'étude QBP 2 a été publiée par le CNP. Elle portait sur les nouveaux cultivars arrivés sur le marché de manière significative depuis QBP 1 et complétait aussi QBP 1.

En effet, la recherche produit régulièrement des nouvelles variétés de peuplier d'une part pour améliorer la qualité des bois et mieux répondre aux besoins des industriels, d'autre part pour répondre à d'autres enjeux (tolérance sanitaire, évolutions climatiques etc.)

Depuis la parution de QBP 2, de nouveaux cultivars ont été homologués et plantés. Les dynamiques de plantation ne sont pas les mêmes selon les cultivars et les années : certains ont plus de succès que d'autre.

En 2024, les caractéristiques technologiques d'une trentaine de cultivars restent mal connues ou inconnues tandis que QBP 1 et QBP 2 apportent l'information sur 23 autres. Une étude QBP 3 semble donc nécessaire mais doit se concentrer sur les besoins principaux, et cette action a permis de préfigurer les contours de cette nouvelle campagne de mesure afin d'en optimiser le budget.

L'analyse de l'utilisation des référentiels QBP 1 et QBP 2 montre qu'ils contribuent de façon très nette à faciliter le travail de nombreuses entreprises et à améliorer la recherche de manière importante.

Un travail important de sélection des cultivars a été réalisé sur la base de plusieurs critères : représentativité importante dans les plantations, dynamique positive de plantation dans les dernières années, exceptionnellement si les deux critères principaux sont faibles : cultivars jugé d'avenir ou lignée génétique non étudiée par ailleurs, nécessité de disposer de témoin fiable et sur le long terme.

Les cultivars retenus sont ainsi les suivants : Diva, Tucano, Vesten, Moncalvo, Rona, AF8, Dano, Dellinois avec deux témoins (I214 pour faire le lien avec QBP 1 et 2, et Koster comme témoin d'avenir).

Les critères à mesurer dans l'étude QBP 3 potentielle sont issus d'un travail d'analyse des critères précédents en lien avec les besoins actuels des utilisateurs. Ils sont trop nombreux pour être cités dans ce résumé.

L'échantillonnage a été défini : il nécessitera 90 arbres (9 arbres par cultivar), représentant environ 120 m³. Ces arbres proviendraient de 10 sites au total : 2 en Occitanie, 2 en Nouvelle-Aquitaine, 1 en Pays de Loire, 2 en Centre, 3 en Hauts de France. L'ensemble reste à affiner après vérification des disponibilités effectives sur le terrain, notamment selon les dimensions des arbres

Une première approche des financements possibles et du phasage a pu être réalisée.

Réalisé par :



Financé par :



RÉALISATION



Le Conseil National du Peuplier est une interprofession représentant la filière populicole française. Ses membres sont issus de chaque maillon de la filière (populiculteurs, gestionnaires, transformateurs, pépiniéristes), ainsi que des organismes professionnels et de recherche.

Ses principales missions sont les suivantes : organiser la filière populicole, représenter la populiculture française en France, participer aux échanges internationaux, favoriser la connaissance des sylvicultures et l'amélioration de la qualité du bois, lutter contre les maladies du peuplier, promouvoir l'usage du peuplier, développer la gestion durable des peupleraies.

<https://www.peupliersdefrance.org/>

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr



L'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a été créée en 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Plus de 1 000 programmes d'actions collectives ont été financés : promotion technique, communication, valorisation de la forêt française et les multiples usages du matériau bois. Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, dite « CVO », est mis en valeur le travail des forestiers, sylviculteurs, opérateurs de la 1^{ère} et une partie de la 2^{ème} transformation, emballages bois inclus ; tous ensemble ils constituent une filière dynamique, innovante et résolument tournée vers l'avenir.

Pour en savoir plus : www.franceboisforet.fr